

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de présents : 42

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 7

Point 5 Budget Primitif 2025**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Michel SPITZ, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Emmanuella ROSSI, Frédéric HILBERT, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Jean-Marc BERNAUD, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Geneviève EBEL-SUTTER, Marc FOUINAT, Isabelle FUHRMANN, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Patricia KELLER, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Marie LEROLLE, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Kevin MARTIN, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Manurêva PELLETIER, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Déborah SELLGE, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ.

Ont donné procuration

M. Pascal SALA donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, Mme Nathalie PRUNIER donne procuration à M. Eric STRAUMANN, Mme Léna DUMAN donne procuration à M. Oussama TIKRADI, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT donne procuration à M. Marc FOUINAT, M. Christophe SCHNEIDER donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Xavier DESSAIGNE donne procuration à M. Pascal WEILL.

Nombre de voix pour : 40**contre : 1****abstention : 8****ADOPTE A LA MAJORITE****M. Flavien ANCELY a voté contre.**

M. Frédéric HILBERT, M. Marc FOUINAT, M. François LENTZ, Mme Véronique MATTLINGER-WUCHER, M. Jean-Marc MAYER, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT (par procuration à M. Marc FOUINAT), Mme Caroline SANCHEZ et M. Christophe SCHNEIDER (par procuration à Mme Caroline SANCHEZ) se sont abstenus.

Secrétaire de séance : Déborah SELLGE



POINT N° 5 BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Colmar a approuvé le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour son budget principal à compter du 1er janvier 2024. Ainsi, l'instruction M57 succédera à la M14 qui était en vigueur depuis 1997.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Ces mouvements de crédits font alors l'objet d'une communication auprès de l'assemblée délibérante lors du plus proche conseil suivant cette décision.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 relative au règlement budgétaire et financier,
- Vu le débat d'orientations budgétaires 2025 en date du 3 février 2025,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1, R.2313-3 et L5217-10-6,
- Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2025 joint au projet de délibération,
- Vu la maquette budgétaire, ci annexée,
- Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 26 mars 2025,

Après avoir délibéré,

ARRETE

le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 au montant en équilibre de **239 893 281,47 €** se répartissant avec les reports comme suit :



BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	91 798 455,50 €	Opérations réelles	139 887 104,11 €
Opérations d'ordre	49 788 648,61 €	Opérations d'ordre	1 700 000,00 €
Total	141 587 104,11 €	Total	141 587 104,11 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en opérations nouvelles	86 106 177,36 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	38 017 528,75 €
Opérations d'ordre	12 200 000,00 €	Opérations d'ordre	60 288 648,61 €
Total	98 306 177,36 €	Total	98 306 177,36 €
Total budget principal	239 893 281,47 €	Total budget principal	239 893 281,47 €

FIXE

le montant annuel d'indemnité pour frais de représentation alloué au Maire de Colmar à **5 000 €**, sur la base des frais réels au fur et à mesure de la présentation des justificatifs.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

VOTE

les crédits du budget primitif de l'exercice 2025 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire



Budget primitif 2025

Ville de Colmar





Table des matières

SYNTHESE	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
A. Des recettes réelles de fonctionnement : des prévisions prudentes sur le budget 2025.....	4
1. Chapitre 70 – Produits des services	5
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes	7
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	11
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	15
5. Chapitre 76 – Produits financiers	15
6. Chapitre 013 – Atténuations de charges	15
B. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	16
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	17
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	20
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits.....	24
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	25
5. Chapitre 66 – Charges financières.....	26
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	26
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	27
A. Le financement du programme d'investissement 2025	27
1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement	27
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers.....	28
3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement	29
4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions.....	30
5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées	30
6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre	31
B. Un programme d'investissement toujours ambitieux	32
1. Les dépenses financières et imprévues.....	32
2. Les opérations d'ordre	33
3. Les dépenses d'équipement.....	34
ANNEXES.....	43
Annexe 1 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique	43
Annexe 2 : Section d'investissement – détail des dépenses d'équipement par politique publique	44



SYNTHESE

Au niveau local, dans la poursuite de la stratégie économique et financière qu'elle a su développer, Colmar profitera de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui devrait permettre de contribuer à la poursuite de la dynamisation des recettes de stationnement, de la taxe de séjour et des droits de place et de terrasse en 2025.

Au niveau national, en revanche, l'atonie de la croissance et le ralentissement de l'inflation ont un impact direct sur les ressources fiscales de notre commune. En effet, les bases de taxes foncières et de taxes d'habitation évoluent en fonction de l'inflation constatée en N-1, cette dernière, après une forte évolution depuis 2021, est revenue à + 1,7% et générera **655 K€** de recettes supplémentaires (contre **1 644 K€** en 2024). Par ailleurs, le ralentissement du marché immobilier a une conséquence directe sur le niveau des droits de mutation encaissés.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **105 417 K€** au budget 2024 à **106 568 K€** au budget 2025, représentant une hausse de **1 151 K€ (+ 1,09%)**.

Parallèlement, Colmar saura maîtriser ses charges externes (prestations, fournitures, énergie, maintenance, subventions, contingents) en 2025 tout en développant des moyens supplémentaires pour le cadre de vie des Colmariens, avec notamment la végétalisation de l'espace public, et la poursuite du développement d'une offre de services publics de qualité. En interne, la municipalité a aussi fait le choix de refondre le régime indemnitaire, une action importante pour les agents de la collectivité qui œuvrent au quotidien pour les habitants du territoire. Outre les contraintes exogènes et endogènes désormais classiques, c'est ce choix qui fera évoluer significativement les dépenses de personnel en 2025 avec un budget supplémentaire de **+ 3 764 K€** (dont 2 300 K€ pour la refonte du régime indemnitaire).

C'est ainsi que les dépenses réelles de fonctionnement passent de **87 765 K€** au budget 2024 à **91 798 K€** au budget 2025, soit **+ 4 034 K€ (+ 4,60%)**.

Conformément à nos capacités de financement, sans recourir ni à une hausse des taux d'imposition ni à l'emprunt, ce sont **67 473 K€** de dépenses d'équipement qui sont programmées en 2025 (dont **18 215 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens ou de leur offrir un meilleur service et de rénover notre patrimoine.

En outre, la Ville de Colmar se désendettera encore de **-7,5 M€** en 2025.



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes réelles de fonctionnement : des prévisions prudentes sur le budget 2025

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 415 K€	17 151 K€	737 K€	4,49%
731	Fiscalité locale	40 709 K€	41 765 K€	1 056 K€	2,59%
73	Impôts et taxes	21 648 K€	21 948 K€	300 K€	1,38%
74	Dotations, subventions et participations	21 511 K€	21 377 K€	-134 K€	-0,62%
75	Autres produits de gestion courante	2 510 K€	2 606 K€	96 K€	3,81%
76	Produits financiers	721 K€	721 K€	0 K€	0,00%
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	902 K€	0 K€	-902 K€	-100,00%
013	Atténuation de charges	1 001 K€	1 001 K€	0 K€	0,00%
Total		105 417 K€	106 568 K€	1 151 K€	1,09%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **105 417 K€** au budget 2024 à **106 568 K€** au budget 2025, soit une hausse de **1 151 K€ (+ 1,09%)**.

Au niveau national, le ralentissement de la croissance et le desserrement monétaire intervenus en 2024 ont fait reculer l'inflation, ce qui a aussi pour conséquences :

- Un faible dynamisme des recettes fiscales (taxes foncières et taxe d'habitation) dont les bases évoluent selon le coefficient législatif voté par le Parlement et indexé sur l'inflation ;
- Des préoccupations sur le marché immobilier et donc sur l'évolution des droits de mutation qu'encaisse la commune.

Si la Loi de finances du Gouvernement Bayrou s'est montrée moins sévère pour les collectivités locales que le projet de Loi de finances du Gouvernement Barnier, les dotations de l'Etat subissent l'effet de l'écèlement et des économies à trouver pour diminuer le déficit de l'Etat.

Localement et à l'aune des exercices passés, Colmar devrait profiter en 2025 de son fort potentiel touristique et de son cadre de vie, ce qui contribuerait à dynamiser encore les recettes de stationnement et la taxe de séjour.



1. Chapitre 70 – Produits des services

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
701	Ventes de produits finis	4 K€	3 K€	-1 K€	-25,00%
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	715 K€	465 K€	-250 K€	-34,97%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6 928 K€	7 283 K€	355 K€	5,12%
7031	Concession dans les cimetières	255 K€	255 K€	0 K€	0,00%
7032	Redevances d'occupation du domaine public	178 K€	225 K€	47 K€	26,40%
7035	Locations de droits de chasse et pêche	25 K€	25 K€	0 K€	0,00%
7038	Recettes de stationnement	6 470 K€	6 778 K€	308 K€	4,75%
704	Travaux	131 K€	27 K€	-103 K€	-79,04%
706	Prestations de services	5 596 K€	5 598 K€	2 K€	0,03%
706	Redevance Vialis	2 700 K€	2 800 K€	100 K€	3,70%
706	Prestations de services à caractère sportif et de loisirs	553 K€	603 K€	50 K€	9,04%
706	Participations des familles pour les crèches	708 K€	717 K€	9 K€	1,20%
706	Participations des familles pour les centres socio-culturels	37 K€	44 K€	6 K€	16,89%
706	Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse	320 K€	315 K€	-5 K€	-1,56%
706	Prestations de services à caractère culturel	870 K€	843 K€	-27 K€	-3,10%
706	Autres prestations de services	408 K€	276 K€	-131 K€	-32,17%
707	Ventes de marchandises	95 K€	60 K€	-35 K€	-36,84%
708	Autres produits	2 946 K€	3 716 K€	770 K€	26,13%
708	Mise à disposition de personnel et remboursement de frais	2 881 K€	3 602 K€	721 K€	25,04%
708	Autres produits	65 K€	114 K€	49 K€	74,22%
Total		16 415 K€	17 151 K€	737 K€	4,49%

Les produits des services passent de **16 415 K€** au budget 2024 à **17 151 K€** au budget 2025, soit **+ 737 K€ (+ 4,49%)**.

a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement passent de **6 470 K€** au budget 2024 à **6 778 K€** au budget 2025, soit **+ 308 K€ (+ 4,75%)**, dynamisées par la fréquentation touristique de Colmar et encouragées par la réforme tarifaire mise en place par la municipalité pour favoriser le stationnement des Colmariens depuis le 1^{er} janvier 2021. A noter qu'en 2019, le budget estimait les recettes de stationnement à **6,1 M€**.



b) Les prestations de services

Les prestations de services restent stables : **5 598 K€** au budget 2025.

Les recettes liées aux participations des familles (petite enfance) et aux droits d'entrée (établissements culturels et sportifs) se veulent prudentes. En effet, force est de constater que la fréquentation des établissements est plus faible qu'avant la crise sanitaire, particulièrement dans les crèches. D'où une estimation budgétaire 2025 inférieure encore à 2019.

c) Les recettes de mises à disposition

Les recettes de mises à disposition passent de **2 881 K€** au budget 2024 à **3 602 K€** au budget 2025, soit **+ 721 K€ (+ 25,04%)**.

Cette hausse s'explique par le nouveau schéma de mutualisation mis en place à compter du 1^{er} avril 2025 entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour les services ressources.

Conformément à la réglementation, les services ressources, pour être mutualisés, doivent être communs et portés par une seule collectivité, soit la Ville de Colmar. Ce nouveau schéma entraîne donc des recettes de mises à disposition supplémentaires prises en charge par Colmar Agglomération.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes



73	Impôts et taxes	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
73111	Impôts directs locaux	35 660 K€	36 315 K€	655 K€	1,84%
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	32 165 K€	32 707 K€	542 K€	1,68%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	428 K€	418 K€	-10 K€	-2,37%
73111	Taxe d'habitation	938 K€	935 K€	-2 K€	-0,25%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	248 K€	374 K€	125 K€	50,47%
73111	Coefficient correcteur	1 881 K€	1 881 K€	0 K€	0,00%
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 000 K€	1 000 K€	0 K€	0,00%
73134	Taxe sur les déchets stockés	0 K€	100 K€	100 K€	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 100 K€	1 100 K€	0 K€	0,00%
73154	Droits de place	720 K€	800 K€	80 K€	11,11%
731721	Taxe de séjour	1 500 K€	1 800 K€	300 K€	20,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	650 K€	650 K€	0 K€	0,00%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	79 K€	0 K€	-79 K€	-100,00%
Sous Total	Fiscalité locale	40 709 K€	41 765 K€	1 056 K€	2,59%
73211	Attribution de compensation	17 053 K€	17 053 K€	0 K€	0,00%
73212	Dotation de solidarité communautaire	4 300 K€	4 600 K€	300 K€	6,98%
73221	F.N.G.I.R.	255 K€	255 K€	0 K€	0,00%
738	Autres impôts et taxes	40 K€	40 K€	0 K€	0,00%
Sous Total	Impôts et taxes (sauf 731)	21 648 K€	21 948 K€	300 K€	1,38%
Total		62 357 K€	63 712 K€	1 355 K€	2,17%

Les recettes fiscales passent de **62 357 K€** au budget 2024 à **63 712 K€** au budget 2025, soit **+ 1 355 K€ (+ 2,17%)**.



a) *Les recettes fiscales hors impôts locaux n'évoluent pas de la même manière*

1. La fiscalité reversée de Colmar Agglomération passe de **21 353 K€** au budget 2024 à **21 653 K€** au budget 2025, soit **+ 300 K€ (+ 1,4%)**.

Elle est composée des 2 mécanismes suivants :

- **L'attribution de compensation** correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Sans nouvelle compétence, il s'agit donc d'une photographie qui n'évolue pas. Elle s'élèvera à **17 053 K€** en 2025.
 - **La dotation de solidarité communautaire** répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles. Colmar Agglomération ayant également bénéficié de la revalorisation législative des bases fiscales sur sa contribution foncière des entreprises en 2024, la DSC devrait augmenter de **+ 300 K€** pour s'établir à **4 600 K€** en 2025.
2. Suite à l'alignement des tarifs sur les plafonds réglementaires acté par le Conseil Municipal et dans un contexte de dynamisme de la fréquentation touristique, **la taxe de séjour** augmenterait de **20%** pour s'établir à **1 800 K€**. Il s'agit d'une estimation prudente pour se rapprocher des recettes réalisées depuis 2023.
 3. Il est malheureusement prudent de penser que **les droits de mutation** 2025 seront affectés par le faible dynamisme du marché immobilier. Le budget 2025 prévoit seulement une recette de **1 M€** de droits de mutation, soit une recette égale au budget 2024 qui était en recul de **- 800 K€** par rapport au budget 2023.
 4. **La taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être stable en 2025 à **1,1 M€**. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité répartie et reversée par l'Etat. Il s'agit là encore d'un exemple de suppression d'une recette locale, remplacée par une compensation dont la collectivité n'aura plus la maîtrise.
 5. **La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place** restent quasi stables au budget 2025 pour s'établir à près de **1,45 M€**. D'un niveau prudent, ils avaient déjà beaucoup évolué à la hausse lors des précédents budgets. Ceci est la conséquence de la hausse des droits de terrasse et d'occupation du domaine public adoptée en 2022 par la Ville, mais aussi la traduction du dynamisme du commerce local.

*b) L'impact de l'actualisation législative des bases fiscales*

- i. Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont majorées en N en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Ce coefficient législatif s'applique :
- Aux bases de taxes foncières des locaux d'habitation ;
 - Aux bases de taxes foncières des locaux industriels ;
 - Aux bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

L'actualisation légale a été de de 7,1% en 2023 selon l'inflation 2022, de + 3,9% en 2024 selon l'inflation 2023. En 2025, **l'actualisation législative sera de 1,7% selon l'inflation 2024.**

Ainsi, à taux inchangés et sans variation physique des bases, les recettes fiscales :

- Taxe foncière bâtie (TFB) ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants (THRS) ;

n'augmenteront que de **+ 1,7%** en 2025 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

- ii. Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m² moyens.

Sachant que, sur le territoire de Colmar :

- 60% des locaux sont des locaux d'habitation ;
- 10% des locaux sont des locaux industriels ;
- 30% des locaux sont des locaux professionnels ;

Il apparaît que l'actualisation législative des bases concernera :

- 100% des locaux pour la THRS ;
- 70% des locaux pour les taxes foncières.

Au total, l'actualisation législative des bases doit générer **+ 655 K€** de recettes supplémentaires du budget 2024 au budget 2025.



iii. Au total, les recettes des impôts directs locaux devraient atteindre **36 315 K€**.

Taxe d'habitation 1 309 K€	Taxe foncière sur les propriétés non bâties 418 K€
Taxe foncière sur les propriétés bâties 32 707 K€	Coefficient correcteur 1 881 K€

c) *Pas de hausse des taux d'imposition*

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,93%

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2025.



3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
741	Dotation globale forfaitaire	13 843 K€	13 611 K€	-232 K€	-1,68%
744	F.C.T.V.A.	200 K€	225 K€	25 K€	12,50%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
747	Participations	3 695 K€	3 695 K€	0 K€	0,00%
748	Autres attributions et participations	3 639 K€	3 712 K€	73 K€	2,01%
Total		21 511 K€	21 377 K€	-134 K€	-0,62%

Les dotations, subventions et participations passent de **21 511 K€** au budget 2024 à **21 377 K€** au budget 2025, soit une baisse de **- 134 K€ (- 0,62%)**.

a) Les dotations de l'Etat reprennent une pente baissière

Nature	Dotations de l'Etat	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
74111	Dotation globale forfaitaire	8 781 K€	8 522 K€	-259 K€	-2,95%
741123	Dotation de solidarité urbaine	3 912 K€	4 140 K€	228 K€	5,84%
741127	Dotation nationale de péréquation	1 150 K€	948 K€	-202 K€	-17,53%
744	F.C.T.V.A.	200 K€	225 K€	25 K€	12,50%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 K€	13 K€	0 K€	-0,80%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	79 K€	79 K€	0 K€	0,00%
Total		14 270 K€	14 063 K€	-207 K€	-1,45%

Les dotations de l'Etat passent de **14 270 K€** au budget 2024 à **14 063 K€** au budget 2025, soit une baisse de **- 207 K€ (- 1,45%)**.

(i) La dotation globale forfaitaire

De manière récurrente dans le cadre des Lois de finances, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement.

En 2025, au niveau national, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale progresseront, respectivement de + 140 M€ et + 150 M€, soit un total de + 290 M€. Le gouvernement Barnier (PLFI d'oct.2024) avait acté que cette progression serait en totalité



financée par les collectivités locales elles-mêmes, sans aucune prise en charge par le budget de l'Etat. La loi de finances Bayrou coupe la poire en deux : 150 M€ sont pris en charge par les collectivités locales.

L'écrêtement de la dotation globale forfaitaire des communes sera donc relativement conséquent (105 M€) en 2025 : un impact potentiel pour Colmar de **- 259 K€**, soit un niveau budgété de **8 522 K€** pour la DGF en 2025.

(ii) *La dotation de solidarité urbaine*

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine (DSU) progressera donc de + 140 M € en 2025, soit une hausse de 5,8%, qu'il serait proposé d'appliquer à la DSU de Colmar au budget 2025.

La DSU 2025 de Colmar atteindrait **4 140 K€**, soit **+ 228 K€ (+ 5,84%)**.

(iii) *La dotation nationale de péréquation*

En 2022, il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Dans cette hypothèse, le risque aurait été que la Ville de Colmar ne perçoive plus que 50% de la dotation nationale de péréquation en N+1, avant sa disparition en N+2.

Or, il a été confirmé que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP, c'est-à-dire les communes dont le potentiel financier est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier moyen de la strate (82%) et dont l'effort fiscal est supérieur à 85% de l'effort fiscal moyen (95%).

Pour Colmar, par prudence, compte tenu des effets d'écrêtement, il est proposé de prévoir une DNP 2025 en baisse : un impact potentiel de **- 202 K€**, soit un niveau budgété de **948 K€** pour la DNP en 2025.

(iv) *Les autres dotations*

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA (**225 K€**), destinée à compenser une partie de la TVA payée pour les dépenses d'entretien ;
- la dotation globale de décentralisation et les dotations de de titres sécurisés, destinées à compenser le coût des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales, restent globalement stables du budget 2024 au budget 2025 (**214 K€**).



b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 K€	5 K€	0 K€	0,00%
748312	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	12 K€	11 K€	-1 K€	-6,89%
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0 K€	0 K€	0 K€	
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 424 K€	3 499 K€	74 K€	2,17%
Total		3 441 K€	3 515 K€	74 K€	2,14%

Les compensations fiscales de l'Etat passent de **3 441 K€** au budget 2024 à **3 515 K€** au budget 2025, soit une hausse de **+ 74 K€ (+ 2,1%)**.

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

Les compensations de l'Etat suivent le rythme d'actualisation législative des bases fiscales et l'évolution des grilles tarifaires des locaux professionnels. Les compensations évoluent donc peu ou prou comme les contributions directes.



c) Les subventions de fonctionnement

Nature	Compensations fiscales et péréquation	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
74718	Etat	380 K€	320 K€	-60 K€	-15,67%
7472	Régions	63 K€	57 K€	-6 K€	-9,21%
7473	Départements	201 K€	201 K€	0 K€	0,00%
74751	Groupements de collectivités	5 K€	5 K€	0 K€	0,00%
747888	Autres organismes	3 046 K€	3 111 K€	65 K€	2,14%
74888	Autres attributions et participations	105 K€	105 K€	0 K€	-0,42%
Total		3 800 K€	3 800 K€	0 K€	-0,01%

Les subventions de fonctionnement restent stables à **3 800 K€** au budget 2024 au budget 2025.

La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions.

C'est l'exemple des subventions allouées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et les accueils de loisirs dans le cadre de la « Convention Territoriale Globale » (**2 538 K€** au budget 2024). Il s'agit d'une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires (parentalité, petite enfance, accueils de loisir...). Le contrat regroupe tous les anciens financements de la CAF, mais aussi des bonus territoriaux en fonction des critères définis.

C'est aussi de l'exemple du partenariat avec l'éco-organisme ALCOM pour la lutte contre les mégots abandonnés qui subventionne à hauteur de **77 K€** ce dispositif.



4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Autres produits de gestion courante	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
Revenus des immeubles	1 315 K€	1 360 K€	45 K€	3,42%
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 000 K€	1 113 K€	113 K€	11,30%
Produits divers de gestion courante	195 K€	133 K€	-62 K€	-31,97%
Total	2 510 K€	2 606 K€	96 K€	3,81%

Les autres produits de gestion courante restent stables à **2 606 K€** au budget 2025.

Ces produits concernent essentiellement les recettes de loyers et de mises à disposition de locaux, mais aussi les redevances versées par les concessionnaires (chauffage urbain, mobilier urbain, parc des expositions).

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Nature	Produits financiers	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	721 K€	721 K€	0 K€	0,00%
Total		721 K€	721 K€	0 K€	0,00%

Les produits financiers restent stables à **721 K€** au budget 2025.

Les produits financiers concernent essentiellement les dividendes versés par Vialis dont la Ville de Colmar est actionnaire.

6. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Nature	Atténuations de charges	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	90 K€	70 K€	-20 K€	-22,22%
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 K€	8 K€	0 K€	0,00%
6479	Remboursements sur autres charges sociales	903 K€	923 K€	20 K€	2,22%
Total		1 001 K€	1 001 K€	0 K€	0,00%

Les atténuations de charges restent également stables à **1 001 K€** au budget 2025.

Les principales recettes sont liées aux remboursements de la part des tickets-restaurants prise en charge par les agents.



B. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	23 107 K€	22 943 K€	-164 K€	-0,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 386 K€	55 150 K€	3 764 K€	7,32%
65	Autres charges de gestion courante	10 078 K€	11 129 K€	1 051 K€	10,43%
66	Charges financières	1 581 K€	1 300 K€	-281 K€	-17,79%
67	Charges exceptionnelles	274 K€	274 K€	0 K€	0,00%
68	Dotations aux provisions	769 K€	2 K€	-767 K€	-99,72%
014	Atténuation de produits	569 K€	1 000 K€	431 K€	75,75%
Total		87 765 K€	91 798 K€	4 034 K€	4,60%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **87 765 K€** au budget 2024 à **91 798 K€** au budget 2025, soit **+ 4 034 K€ (+ 4,60%)**.



1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et autres prestations de services, passent de **23 107 K€** au budget 2024 à **22 943 K€** au budget 2025, soit **- 164 K€ (- 0,71%)**.

Nature	Charges à caractère général	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Ecart en %
FLUIDES		4 906 K€	5 135 K€	229 K€	4,67%
60611	Eau et assainissement	388 K€	450 K€	62 K€	15,90%
60612	Energie - Electricité	2 824 K€	2 900 K€	76 K€	2,69%
60613	Chauffage urbain	1 303 K€	1 400 K€	97 K€	7,44%
60621	Combustibles	13 K€	11 K€	-2 K€	-18,05%
60622	Carburants	378 K€	375 K€	-3 K€	-0,85%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		4 278 K€	4 220 K€	-58 K€	-1,35%
6042	Achats de prestations de services	718 K€	688 K€	-30 K€	-4,20%
60623	Alimentation	97 K€	99 K€	2 K€	2,06%
6068	Autres matières et fournitures				
60632	Fournitures de petit équipement	303 K€	305 K€	2 K€	0,56%
61358	Locations mobilières	128 K€	203 K€	75 K€	58,33%
611	Contrats de restations de services	360 K€	360 K€	0 K€	0,00%
62268	Autres honoraires	187 K€	199 K€	12 K€	6,49%
6228	Divers	501 K€	360 K€	-140 K€	-28,04%
6232	Fêtes et cérémonies	69 K€	71 K€	2 K€	3,57%
6234	Réceptions	241 K€	259 K€	18 K€	7,57%
6236	Catalogues et imprimés	200 K€	244 K€	44 K€	22,04%
6238	Divers_Publicité, publications, relations publiques	202 K€	194 K€	-8 K€	-3,80%
6288	Autres prestations extérieures	1 273 K€	1 238 K€	-35 K€	-2,75%
FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES		2 392 K€	2 502 K€	110 K€	4,60%
60631	Fournitures d'entretien	296 K€	290 K€	-6 K€	-2,06%
6283	Prestations de nettoyage	2 096 K€	2 212 K€	116 K€	5,55%
ENTRETIEN MAINTENANCE		5 328 K€	5 660 K€	332 K€	6,22%
60624	Produits de traitement				
60628	Autres fournitures non stockées				
6068	Autres matières et fournitures	1 296 K€	1 350 K€	54 K€	4,20%
60632	Fournitures de petit équipement				
60633	Fournitures voirie	162 K€	158 K€	-4 K€	-2,47%
615	Entretien et Maintenance	3 871 K€	4 152 K€	281 K€	7,27%
LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES		426 K€	419 K€	-7 K€	-1,62%
6065	Livres et assimilés	230 K€	230 K€	0 K€	0,00%
6067	Fournitures scolaires	134 K€	128 K€	-6 K€	-4,74%
6182	Documentation générale et technique	61 K€	61 K€	-1 K€	-0,90%
AUTRES		3 775 K€	3 172 K€	-603 K€	-15,97%
60636	Habillement et vêtements de travail	172 K€	188 K€	17 K€	9,60%
611	Contrats de prestations de services_autres	931 K€	156 K€	-775 K€	-83,25%
61358	Locations mobilières_autres	326 K€	374 K€	48 K€	14,77%
6161	Assurances	771 K€	689 K€	-82 K€	-10,61%
6184	Formations	210 K€	251 K€	41 K€	19,71%
6245	Transports collectifs	171 K€	169 K€	-2 K€	-1,11%
6261	Frais de télécommunication	103 K€	103 K€	0 K€	0,00%
6262	Frais d'affranchissement	162 K€	161 K€	-1 K€	-0,64%
6282	Frais de gardiennage	929 K€	1 080 K€	151 K€	16,23%
DIVERS		2 002 K€	1 835 K€	-167 K€	-8,35%
Autres charges à caractère général		2 002 K€	1 835 K€	-167 K€	-8,35%
Total		23 107 K€	22 943 K€	-164 K€	-0,71%



Sur les fluides : **5 135 K€**, soit **+ 229 K€** :

+ 235 K€

pour l'électricité, le gaz et le chauffage urbain

Si la crise énergétique semble être derrière nous, les prix de l'électricité et du gaz sont toujours bien plus élevés qu'en 2020. Colmar avait dû supporter une hausse des prix de l'électricité qui s'était traduite par une augmentation de 30% du tarif pour Colmar dans le cadre des nouveaux marchés de l'électricité passés en décembre 2021. Le marché a pris fin en décembre 2024. Dans le cadre de son renouvellement en décembre 2024, il est estimé une hausse plus absorbable de + 235K€ à périmètre constant. En effet, la Ville de Colmar va continuer ses efforts dans la rénovation énergétique et le projet de panneaux photovoltaïques sur l'atelier de la maintenance pour diminuer significativement ses consommations et son budget dans ce secteur.

- 5 K€

pour le combustible et le carburant

Compte tenu de la conjoncture et du passage progressif de la flotte automobile à des véhicules propres, il est proposé de revoir ce budget légèrement à la baisse pour 2025.

Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **4 278 K€**, soit **- 58 K€**

+ 125 K€

en lien avec les évènements autour du 80^{ème} anniversaire de la Libération

En février 2025, Colmar s'est parée des couleurs tricolores, à l'occasion cette commémoration. Un riche programme de festivités a été organisé. Autant de moments de partage, de fête et de recueillement destinés à entretenir la mémoire.

- 183 K€

suite à des évènements ponctuels organisés en 2024 qui ne sont pas reconduits en 2025 : *inauguration de la place de la Cathédrale, 175 ans du Théâtre Municipal, 10 ans de la salle de spectacles Europe, le passage de la flamme olympique...*

Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 502 K€**, soit **+ 110 K€**

+ 116 K€

pour les prestations de nettoyage

La collectivité se réorganise pour mieux faire appel à l'externalisation du nettoyage des bâtiments (externalisation des sanitaires extérieurs et des parcs de stationnement), en lien notamment avec les départs à la retraite 2024-2025.



Sur les dépenses d'entretien-maintenance : **5 660 K€**, soit **+ 332 K€**

+ 270 K€ en lien avec la végétalisation du cadre de vie, l'entretien des espaces verts de la Ville de Colmar et la qualité du fleurissement, reconnu par la reconduction du label 4 Fleurs en 2024.
Il convient d'apporter plus de moyens au service des espaces verts qui doit se recentrer sur ses missions et d'atténuer la pénibilité du métier. C'est ainsi que l'entretien des pieds d'arbres sur voirie sera externalisé en 2025.

Sur les prestations de services : **156 K€**, soit **-775 K€**

- 775 K€ Pour les prestations de services rendues par les concessionnaires.
Pour mieux se conformer à l'esprit de la nouvelle nomenclature comptable M57, les compensations tarifaires versées aux concessionnaires seront désormais affectées sur une imputation spécifique au chapitre 65. Ce sera donc le cas de la restauration scolaire en 2025.

Sur les prestations de gardiennage : **1 080 K€**, soit **+ 151 K€**

+ 151 K€ en lien avec le nouveau dispositif de gardiennage qui prend en charge l'ensemble des bâtiments reliés et accessibles par badge ainsi qu'à la détection des alarmes.



2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 602 K€	1 654 K€	52 K€	3,25%
6331	Versement de transport	208 K€	216 K€	8 K€	3,96%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	473 K€	490 K€	18 K€	3,71%
64	Charges de personnel et rémunérations	49 104 K€	52 790 K€	3 686 K€	7,51%
Total		51 386 K€	55 150 K€	3 764 K€	7,32%

Les charges de personnel passent de **51 386 K€** au budget 2024 à **55 150 K€** au budget 2025, soit une hausse de **3 764 K€ (+ 7,32%)**.

a) *Les charges de personnel sous l'effet des contraintes exogènes et endogènes*

Sur le plan des ressources humaines, la Ville devra assumer le coût des contraintes exogènes décidées par le Gouvernement :

+ 500 K€ suite à la **réévaluation des cotisations employeur CNRACL** (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) au 1er janvier 2025.

La CNRACL, qui gère les retraites des agents titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière, est déficitaire du fait notamment :

- de l'allongement de l'espérance de vie (le nombre de cotisant actif finance un plus grand nombre de retraités que jadis),
- et de l'emploi de plus en plus fréquent de contractuels lesquels ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a acté que le taux de CNRACL sera augmenté de + 12 points progressivement. A terme, il passera donc de 31,65% en 2024 à 43,65 %. La hausse sera lissée sur 4 ans, soit + 3 points par an entre 2025-2028.

+ 200 K€ en lien avec l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui se traduit par le coût des avancements et des promotions.

*b) La poursuite de la refonte du régime indemnitaire*

Pour rappel, conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de la Ville de Colmar se compose :

- d'une 1ère part mensuelle correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) ;
- d'une 2nde part annuelle correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

Des réformes ont déjà été mises en place entre 2021 et 2022 sur le régime indemnitaire des agents :

- Assouplissement de la modulation de l'IFSE en fonction des absences ;
- Effort indemnitaire en direction de métiers d'expertise afin d'attirer de nouvelles compétences ;
- Mise en place d'un complément indemnitaire annuel.

Pour un effort annuel de **+ 566 K€** depuis 2022.

En 2023, une réflexion a été entamée sur un dispositif d'évolution de l'IFSE répondant aux objectifs suivants :

- Pouvoir revaloriser les agents en fonction de leur expérience professionnelle ;
- Donner une perspective de progression pour chaque agent.

L'abrogation du dispositif de revalorisation de l'IFSE adopté au mois de décembre 2023 a fait place à un chantier de refonte globale du régime indemnitaire. La Ville de Colmar a procédé à un travail fin et précis d'adaptation continu du dispositif, au travers d'une démarche partenariale engagée. C'est ainsi que l'ensemble des postes de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération ont pu être répartis au sein de métiers et de groupes de fonction.

Ensuite, ils ont fait l'objet d'une cotation tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

**Cette refonte s'articule autour de plusieurs principes :**

- harmoniser les IFSE au sein de la Ville et de Colmar Agglomération au regard des métiers et des fonctions exercés par les agents ;
- disposer d'une base objectivant les missions et responsabilités de chaque poste, permettant une valorisation « au plus juste » de la fonction exercée ;
- fidéliser les équipes en place, renforcer l'attractivité de la Ville et de Colmar Agglomération ;
- permettre à la Ville et à Colmar Agglomération de disposer des compétences nécessaires à son développement.

Parallèlement, des IFSE plancher en fonction des groupes et sous-groupes de fonction ont été instaurées. Suite à des négociations avec les représentants du personnel, l'IFSE plancher du 1er groupe (C2) s'élève à 350 € contre 150 € auparavant.

Cette réforme a un impact de **+ 2 300 K€** pour la Ville de Colmar qui a mis en place une mesure de revalorisation sans précédent au bénéfice de ses agents au 1^{er} janvier 2025.

c) La poursuite de la mutualisation entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont souhaité développer des conventions de mise à disposition de services pour répondre à des besoins communs.

Par ailleurs, l'article L5211-4-2 du CGCT dispose qu'« *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération territoriale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes-membres peuvent se doter de services communs* ». Dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière de pilotage, de stratégie, de mutualisation de ressources et de moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont concrétisé cette mutualisation par la création de services communs : Direction générale des services, Cabinet du Maire-Président, Finances, Ressources Humaines, Secrétariat Général, Relations publiques, Affaires juridiques, Gestion foncière et patrimoniale, Commande publique, Infrastructure et projets informatiques, Communication, Maintenance, Police de l'Habitat, Hygiène et Sécurité, Stratégie territoriale.

Les services communs sont créés le 1^{er} avril 2025 et portés par la Ville de Colmar. Ils impliquent le transfert de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar pour 300 K€, parallèlement des recettes supplémentaires de mise à disposition.



d) Des créations de poste, notamment dans le cadre de la réorganisation des services

Le budget 2025 prévoit également des créations de postes représentant un effort financier de **+ 258 K€** :

- 3 postes d'animateurs (dans le cadre de la réouverture des centres Le Pacific et le Florimont rénovés) ;
- 2 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique ;
- ½ poste d'agent polyvalent d'établissement patrimonial ;
- 1 poste de chargé de communication ;
- ½ poste de vidéaste.

e) Les efforts effectués pour pourvoir aux postes vacants

Par ailleurs, les efforts de la direction des ressources humaines pour pourvoir aux postes vacants nécessitent d'inscrire au budget 2024 :

+ 206 K€ lié à l'effet **report des recrutements intervenus en cours d'année 2024** sur 2025

En résumé, impacts sur le budget 2025 :

TOTAL	+ 3 764 K€
Cotisations CNRACL	+ 500 K€
GVT	+ 200 K€
Refonte IFSE	+ 2 300 K€
Mutualisation	+ 300 K€
Créations de postes	+ 258 K€
Recrutements 2024 – effets reports 2025	+ 206 K€

f) La pérennisation de dispositifs

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

- la pérennisation de **200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération** durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le **renforcement de l'offre de missions de service civique** ;
- le **maintien de 15 postes en apprentissage et de stages rémunérés** qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle municipalité.



3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
7391	Reversements et restitutions sur fiscalité locale	142 K€	129 K€	-13 K€	-108,83%
7392	Prélèvement pour reversement de fiscalité	268 K€	700 K€	433 K€	61,68%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	160 K€	170 K€	10 K€	-93,75%
703894	Reversement sur forfait post-stationnement	0 K€	1 K€	1 K€	
Total		569 K€	1 000 K€	431 K€	75,75%

Les atténuations de produit passent de **569 K€** au budget 2024 à **1 000 K€** au budget 2025, soit **+ 431 K€ (+ 75,75%)**.

a) *Le reversement partiel de la taxe de séjour*

+ 433 K€ lié au reversement partiel de la taxe de séjour à la CEA et à l'OT

La fréquentation touristique de la commune et l'optimisation de la gestion du recouvrement de la taxe ont fait augmenter la taxe de séjour en 2024. Il convient donc d'augmenter en 2025 le budget de reversement de la taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace (10%) et à l'Office de Tourisme (12,5%).

b) *Quid de la ponction sur recettes (dispositif DILICO) ?*

Dans le cadre de la loi de finances 2025, la réduction du déficit public national recherchée est portée par des mesures d'économies. Parmi elles, une ponction sur recettes des collectivités locales sera opérée dès 2025 à hauteur de 1 Md€ (3 Mds € sous le projet Barnier): c'est le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités.

La ponction de 2025 reste bien fixée à 1 milliard selon la répartition suivante :

- 50 % sur le bloc communal réparti à part égale entre les communes et les EPCI ;
- 22 % sur les départements, Ville de Paris, métropole de Lyon, Corse et collectivités de Guyane et Martinique ;
- 28 % sur les Régions et collectivités de Corse, Guyane et Martinique.

Chaque commune se verra affecter un indice composé à :

- 75% par l'écart de potentiel financier par habitant de la commune au PF moyen national des communes ;
- 25 % par l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen national des communes.

Seront passibles de ponction les communes dont l'indice sera supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des communes ».



La ponction potentielle de chaque commune sera égale au produit de sa population par l'écart relatif de son indice par rapport à 110% de l'indice moyen.

La ponction ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2024 du budget principal (nettes des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, des produits de mise à disposition).

Le chiffrage du Gouvernement par commune/EPCI n'a pas encore été envoyé. **Les premières simulations donnent une ponction sur recettes qui oscille entre 0 € et 170 K€ pour la Ville de Colmar**, d'où la proposition d'une « réserve » sur ce chapitre.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	15 K€	15 K€	-1 K€	-3,92%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adj	745 K€	754 K€	9 K€	1,20%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	75 K€	25 K€	-50 K€	-66,67%
655	Contingents et participations obligatoires	1 540 K€	1 564 K€	24 K€	1,57%
657	Subventions de fonctionnement versées	7 652 K€	8 709 K€	1 057 K€	13,81%
658	Charges diverses de la gestion courante	50 K€	62 K€	12 K€	24,04%
Total		10 078 K€	11 129 K€	1 051 K€	10,43%

Les autres charges de gestion courante passent de **10 078 K€** au budget 2024 à **11 129 K€** au budget 2025, soit **+ 1 051 (+ 10,43%)**. C'est surtout le poste de subventions de fonctionnement versées aux partenaires qui font augmenter ces dépenses :

- + 91 K€** pour la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour la bonne poursuite de ses actions ;
- + 830 K€** pour les redevances versées aux concessionnaires sur une imputation spécifique (article 65743) créée dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024. Elles concernent les compensations tarifaires versées aux concessionnaires pour :
 - la restauration scolaire, autrefois imputée au chapitre 011 (article 611) pour 830 K€ ;
 - la patinoire, autrefois imputée au sein du même chapitre 65, mais sur un article différent (65748).
- + 102 K€** pour les subventions aux associations. Malgré la réimputation de la subvention annuelle de l'ancien concessionnaire à hauteur de 250 K€ sur ce compte, les subventions aux associations ne diminuent pas d'autant.



5. Chapitre 66 – Charges financières

Nature	Charges Financières	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 474 K€	1 245 K€	-229 K€	-15,54%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	100 K€	50 K€	-50 K€	-50,00%
6618	Intérêts des autres dettes	5 K€	5 K€	0 K€	-7,41%
668	Autres charges financières	2 K€	0 K€	-2 K€	-100,00%
Total		1 581 K€	1 300 K€	-281 K€	-17,79%

Les charges financières passent de **1 581 K€** au budget 2024 à **1 300 K€** au budget 2025, soit **- 281 K€ (- 17,79 %)**.

Compte tenu d'une dette 100% sécurisée et de la stratégie de désendettement de la Ville de Colmar dans un contexte où les taux d'intérêt restent élevés, force est de constater une baisse importante des frais financiers dès 2025.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Nature	Charges exceptionnelles	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0 K€	0 K€	0 K€	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	274 K€	274 K€	0 K€	
Total		274 K€	274 K€	0 K€	

Les charges exceptionnelles restent stables à **274 K€** au budget 2025.



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Le financement du programme d'investissement 2025

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	31 K€	0 K€	-31 K€	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	37 912 K€	36 989 K€	-923 K€	-2,43%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 212 K€	19 401 K€	11 190 K€	136,27%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 900 K€	3 700 K€	-200 K€	-5,13%
13	Subventions d'investissement	10 913 K€	12 844 K€	1 931 K€	17,69%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 005 K€	5 K€	-2 000 K€	-99,75%
27	Immobilisations financières	11 K€	0 K€	-11 K€	-100,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	507 K€	227 K€	-280 K€	-55,28%
024	Produits de cession	699 K€	1 840 K€	1 142 K€	163,49%
Sous Total	Hors opérations d'ordre	64 188 K€	75 006 K€	10 818 K€	16,85%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 800 K€	12 800 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	4 500 K€	10 500 K€	6 000 K€	133,33%
Total		81 488 K€	98 306 K€	16 818 K€	20,64%

De budget à budget, les recettes d'investissement s'élèvent à **98 306 K€** en 2025 contre **81 488 K€** en 2024.

1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement

Nature	Autofinancement	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	31 K€	0 K€	-31 K€	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	37 912 K€	36 989 K€	-923 K€	-2,43%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 212 K€	19 401 K€	11 190 K€	136,27%
Total		46 154 K€	56 390 K€	10 236 K€	22,18%

L'autofinancement est constitué des **excédents de fonctionnement capitalisés en 2025 issus de l'affectation des résultats 2024 et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**. Il représente **57,8%** des recettes d'investissement et progresse de **22,2%** du budget 2024 au budget 2025 pour atteindre **56 390 K€**.



2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Nature	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
10222	FCTVA	3 500 K€	3 500 K€	0 K€	0,00%
10226	Taxe d'aménagement	400 K€	200 K€	-200 K€	-50,00%
Total		3 900 K€	3 700 K€	-200 K€	-5,13%

Les dotations et fonds divers passent de **3 700 K€** au budget 2024 à **3 700 K€** au budget 2025, soit **- 200 K€ (- 5,13%)**. Ils se composent de :

3 500 K€ de **FCTVA** qui reste stable ;

200 K€ de **taxe d'aménagement** qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Une vraie préoccupation existe sur l'évolution des recettes de taxe d'aménagement. Les taxes d'urbanisme ont été transférées à la DGFIP à la fin de 2022, exclusivement pour les nouvelles autorisations d'urbanisme.

Suite à ce transfert, la collecte effectuée par la DGFIP en 2024 a été nettement plus faible que celle que réalisaient les services de l'ex-DDT, qui collectaient les taxes, et ce en raison de plusieurs facteurs :

- Une importante modification du processus et du calendrier. Le calendrier de collecte de ces taxes a été entièrement modifié : désormais, elles doivent être versées à la fin des travaux et non plus dès la délivrance de l'autorisation.
- Une diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme, qui a chuté de 21,5 % en 2023.
- Des difficultés de mise en œuvre par la DGFIP conduisant à ralentir les encaissements.



3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
13	Subventions d'équipement	9 813 K€	11 844 K€	2 031 K€	20,69%
1345	Amendes de polices	1 100 K€	1 000 K€	-100 K€	-9,09%
Total		10 913 K€	12 844 K€	1 931 K€	17,69%

Les subventions d'investissement passent de **10 913 K€** au budget 2024 à **12 844 K€** au budget 2025, soit **+ 1 931 K€ (+ 17,96%)**. Ce sont surtout les subventions d'équipement qui se révèlent dynamiques (**+ 20,7%**) de budget à budget.

Les subventions d'équipement inscrites au budget sont des subventions notifiées et certaines, la majorité figure déjà dans les reports 2024 sur 2025, notamment :

- 3 772 K€** Pour la construction du Gymnase Brant ;
- 1 585 K€** Pour les travaux de voirie pris en charge pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- 1 396 K€** Pour la rénovation extérieure de la Collégiale ;
- 984 K€** Pour la requalification du Champs-de-Mars et du Boulevard Saint-Pierre
- 966 K€** Pour l'aménagement de la place de la Cathédrale
- 694 K€** Pour le partage des infrastructures informatiques avec Colmar Agglomération ;
- 635 K€** Pour la rénovation des ateliers de maintenance.



4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions

Nature	Produits de cession	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
024	Produits de cession	699 K€	1 840 K€	1 142 K€	163,49%
Total		699 K€	1 840 K€	1 142 K€	163,49%

Les produits de cessions atteignent **1 840 K€** au budget 2025.

La société LIEBHERR COMPONENTS COLMAR SAS a un projet d'extension au sud de son site 43 rue Willi-Liebherr. Si ladite société est propriétaire d'une partie des terrains, la Ville de Colmar possède également des terrains dans les parcelles situées dans la zone d'activités économiques de l'aérodrome qui intéressent la société pour son projet. Compte tenu des compétences de Colmar Agglomération, la vente se fera par son intermédiaire.

Le prix de vente, conforme à l'estimation des missions domaniales, est de 1 840 480€ HT.

5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilées	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
16	Emprunts et dettes assimilées	2 005 K€	5 K€	-2 000 K€	-99,75%
Total		2 005 K€	5 K€	-2 000 K€	-99,75%

Pour la Ville de Colmar, au-delà de l'opération financière et de sa rentabilité, la cession de participation des parts de la SCCU à Vialis en 2023 est arrivée à point nommé, compte tenu de la remontée des taux directeurs de la BCE. Constituant l'équivalent de 2 années d'annuités, le produit de cession permet à la Ville de Colmar de ne pratiquement pas recourir à l'emprunt sur ce laps de temps.

Ainsi, en 2023, le recours à l'emprunt s'est limité à profiter **du dispositif « Intracting » de la Banque des Territoires pour 710 K€**. L'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des **travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie** avec un temps de retour sur 10-13 ans.

En 2024, un emprunt d'équilibre de **2 M€** avait été inscrit, il n'a pas été mobilisé. La Ville s'est donc désendettée de **-7,5 M€**.

En 2025, compte tenu de l'autofinancement dégagé par la Ville de Colmar et du programme de cessions, aucun emprunt d'équilibre ne sera inscrit. La Ville de Colmar se désendettera donc encore de **-7,5 M€** en 2025.



6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des immobilisations	12 800 K€	12 800 K€	0 K€	0,00%
Sous Total	040 Opérations d'ordre transfert entre section	12 800 K€	12 800 K€	0 K€	0,00%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 500 K€	1 660 K€	-840 K€	-33,60%
041	Remboursements des avances sur marchés	1 491 K€	3 795 K€	2 304 K€	154,48%
041	Acquisitions à titre gratuit / Donations	509 K€	5 045 K€	4 536 K€	891,74%
Sous Total	041 Opérations d'ordre patrimoniales	4 500 K€	10 500 K€	6 000 K€	133,33%
Total		17 300 K€	23 300 K€	6 000 K€	34,68%

Les opérations d'ordre passent de **17 300 K€** au budget 2024 à **23 300 K€** au budget 2025, soit **+ 6 000 K€ (+ 34,66%)**.

Les amortissements s'élèvent à **12 800 K€** au budget 2025. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **10 500 K€** au budget 2025.

Elles concernent tout d'abord l'apurement des frais d'études et au remboursement des avances sur marchés de travaux.

Mais elles peuvent porter aussi sur des écritures d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement) liées à l'inventaire.

4 536 K€ ont été inscrits au budget 2025 pour régulariser comptablement la situation de l'IUT qui aurait dû être transféré à Colmar Agglomération, du fait de sa compétence enseignement supérieur.



B. Un programme d'investissement toujours ambitieux

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	0 K€	10 416 K€	10 416 K€	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	70 K€	580 K€	510 K€	728,57%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 591 K€	7 537 K€	-54 K€	-0,71%
20	Immobilisations incorporelles	6 466 K€	6 964 K€	498 K€	7,71%
204	Subventions d'équipement versées	1 682 K€	2 657 K€	975 K€	57,95%
21	Immobilisations corporelles	42 579 K€	43 501 K€	923 K€	2,17%
23	Immobilisations en cours	16 522 K€	14 268 K€	-2 254 K€	-13,64%
26 27	Autres immobilisations financières	100 K€	100 K€	0 K€	0,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	79 K€	83 K€	4 K€	5,07%
Total	Hors opérations d'ordre	75 088 K€	86 106 K€	11 018 K€	14,67%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 900 K€	1 700 K€	-200 K€	-10,53%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	4 500 K€	10 500 K€	6 000 K€	133,33%
Total		81 488 K€	98 306 K€	16 818 K€	20,64%

Les dépenses d'investissement passent de **81 488 K€** au budget 2024 à **98 306 K€** au budget 2025, soit **+ 16 818 K€ (+ 20,6%)**.

1. Les dépenses financières et imprévues

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	70 K€	580 K€	510 K€	728,57%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 591 K€	7 537 K€	-54 K€	-0,71%
26 27	Autres immobilisations financières	100 K€	100 K€	0 K€	0,00%
Total		7 761 K€	8 217 K€	456 K€	5,88%

Les dépenses financières et imprévues passent de **7 761 K€** au budget 2024 à **8 217 K€** au budget 2025, soit **+ 456 K€ (+ 5,9 %)**.

Les dépenses financières comprennent principalement le **remboursement en capital de la dette** conformément à son plan d'extinction et aux échéances contractuelles : **7 591 K€** au budget 2024 contre **7 537 K€** au budget 2025.

Par ailleurs, au chapitre 10, est inscrite une dépense exceptionnelle liée à un remboursement de taxe d'aménagement pour **510 K€**.



2. Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des subventions reçues	1 900 K€	1 700 K€	-200 K€	-10,53%
Sous Total	040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 900 K€	1 700 K€	-200 K€	-10,53%
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	2 500 K€	1 660 K€	-840 K€	-33,60%
041	Remboursements des avances sur marchés	1 491 K€	3 795 K€	2 304 K€	154,48%
041	Acquisitions à titre gratuit / Donations	509 K€	5 045 K€	4 536 K€	891,74%
Sous Total	041 Opérations d'ordre patrimoniales	4 500 K€	10 500 K€	6 000 K€	133,33%
Total		6 400 K€	12 200 K€	5 800 K€	90,63%

Les opérations d'ordre passent de **6 400 K€** au budget 2024 à **12 200 K€** au budget 2025, soit **+ 5 800 K€ (+ 90,63%)**.

1 700 K€ pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;

1 660 K€ pour les apurements de frais d'études ;

3 795 K€ pour les remboursements des avances sur marchés (notamment dans le cadre des opérations du gymnase Brant et de la restauration de la Collégiale)

5 045 K€ pour des écritures de régularisation d'inventaire liée aux terrains de l'IUT qui auraient dû être transférés à Colmar Agglomération lors du transfert de compétence enseignement supérieur.


 3. Les dépenses d'équipement

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	6 466 K€	6 964 K€	498 K€	7,71%
204	Subventions d'équipement versées	1 682 K€	2 657 K€	975 K€	57,95%
21	Immobilisations corporelles	42 579 K€	43 501 K€	923 K€	2,17%
23	Immobilisations en cours	16 522 K€	14 268 K€	-2 254 K€	-13,64%
45	Opérations pour le compte de tiers	79 K€	83 K€	4 K€	5,07%
Total		67 327 K€	67 473 K€	146 K€	0,22%

Les dépenses d'équipement (avec opérations pour compte de tiers) restent stables du budget 2024 au budget 2025 **(+ 0,22%)** et s'élèvent à **67 473 K€** au budget 2025.

41 747 K€ pour des opérations d'équipement dans le cadre des autorisations de programme ;

25 726 K€ pour l'investissement récurrent et petites opérations.

Conformément à nos capacités de financement, ce sont **67 473 K€** qui sont programmés en 2025 (dont **18 215 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de **rénover notre patrimoine, d'agir pour la transition environnementale de notre territoire et de proposer toujours plus de services publics de qualité aux Colmariens.**

a) *Toujours une grande priorité au cadre de vie et aux espaces publics*

(1) Le programme de restructuration du quartier «Saint-Vincent-de-Paul»

Restructuration du quartier Bel'Air Florimont	Réalisé jusqu'au 31/12/2024	A financer sur 2025-2032	Budget 2025
Requalification des espaces publics 11 500 K€	Réalisé : 3 146 K€	Reste : 8 354 K€	Dépenses : 2 673 K€
Rénovation des CSC 2 300 K€	Réalisé : 2 208 K€	Reste : 92 K€	Dépenses : 92 K€
Construction du gymnase Brant 8 126 K€	Réalisé : 4 235 K€	Reste : 3 891 K€	Dépenses : 3 891 K€

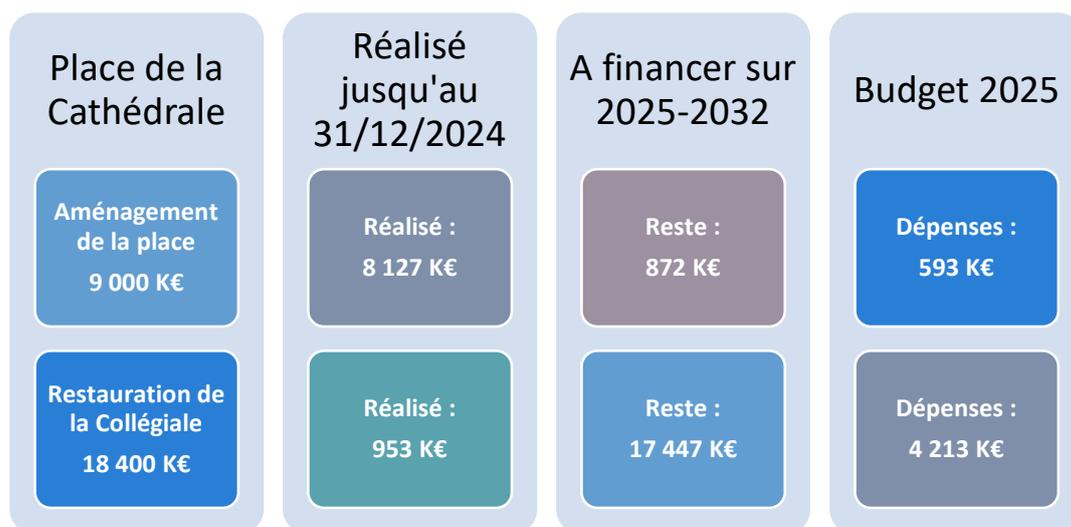


Le programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier. En faisant le choix d'inscrire le quartier Bel'Air-Florimont dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air Florimont » un quartier de vie agréable et attractif, révélant ses atouts.

Les travaux de rénovation du centre socioculturel Le Pacific et du centre de loisirs Le Florimont se sont achevés. Le Pacific a été complètement rénové et a bénéficié d'une extension de 45 m². Le Florimont a lui aussi été transformé dans sa globalité. Le parvis est en cours d'aménagement. Ces 2 établissements ont également bénéficié d'une forte amélioration énergétique.

Par ailleurs, la création du Complexe sportif Brant vise à développer un espace sportif d'environ 1500 m² ainsi que des locaux de rangement, des vestiaires, une salle modulable, une salle dédiée aux sports de combat, des blocs sanitaires et un lieu de convivialité. C'est aussi une construction en mode « Passiv Haus » qui épouse une démarche de développement durable, en produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

(2) La Place de la Cathédrale



La Place de la Cathédrale marque un espace situé à l'épicentre de la cité. La taille de l'édifice et de la place donne à son réaménagement un cadre privilégié au centre-ville.

L'extension de l'aire piétonne du centre-ville s'étend de la rue Etroite jusqu'à la place Jeanne d'Arc. Aspect phare de cette transformation, la végétalisation de la place permet de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur qui apparaît sur des espaces bitumés. Elle favorise le retour de l'eau de pluie à la terre et le développement de la biodiversité. Cet espace est devenu un lieu agréable et propice à la détente, que les Colmariens se réapproprient déjà.

La Collégiale, quant à elle, est un chef d'œuvre de l'architecture gothique en Alsace, construite aux 13 et 14èmes siècles. La restauration concerne les éléments structurels suivants : pierres de taille, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, peinture, serrurerie, ferronnerie,



décor peint, mise en conformité électrique. Le chantier débute par la nef et le transept nord, se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud, avant de se terminer par la partie occidentale.

Le conseil de fabrique Saint-Martin réalisera, en parallèle de l'opération de rénovation extérieure, des travaux de rénovation intérieure avec le remplacement de l'éclairage. Durée du chantier : 6 ans.

(3) Le programme Espaces publics 2022-2026



Le programme s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens, tout en agissant en faveur de la transition environnementale de notre territoire, par la requalification des espaces publics :

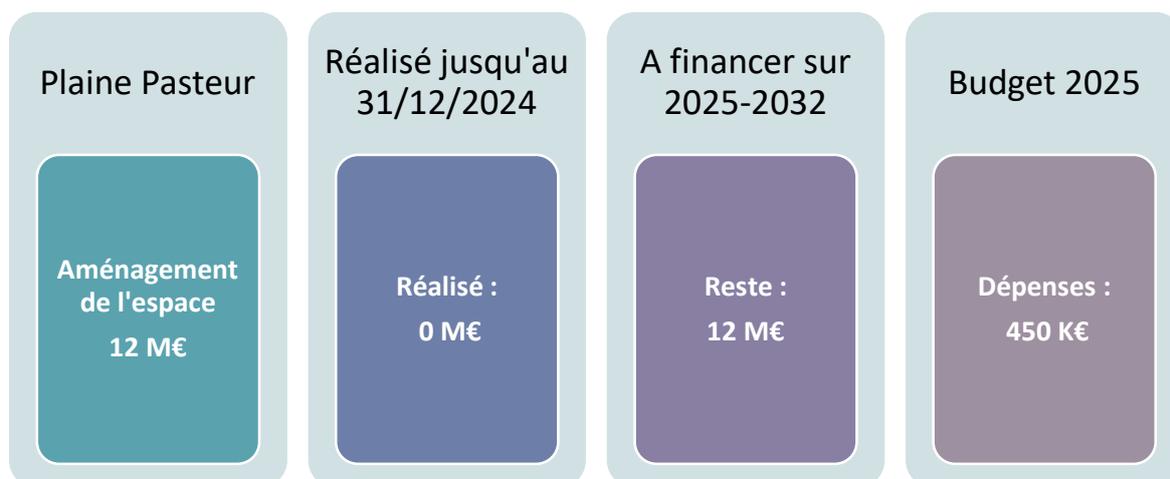
- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre de type « cours urbaines » qui donne la priorité aux piétons et création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée et sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

Le programme intègre par ailleurs la question de la sécurisation de la zone piétonne du centre-ville et du marché Saint-Joseph.

L'actuelle équipe municipale poursuit également une importante politique de végétalisation en milieu urbain et de préservation du patrimoine naturel colmarien. Ce dispositif vise les quartiers et les équipements publics encore peu pourvus, mais aussi la valorisation de notre patrimoine domanial forestier. Une action importante pour lutter contre les phénomènes d'îlot de chaleur.



(4) Le réaménagement de la plaine Pasteur



En 2022 émergeait l'idée du réaménagement de ce grand espace situé à proximité de l'hôpital, dans le cadre de l'appel aux initiatives citoyennes lancé par la Ville. En 2023, en partenariat avec le Conseil d'Initiatives Citoyennes, eut lieu un concours d'idées ouvert aux professionnels, une consultation publique et un atelier d'idées pour les habitants, afin que le projet de réaménagement corresponde aux attentes des Colmariens.

Six grands thèmes ont alors émergé :

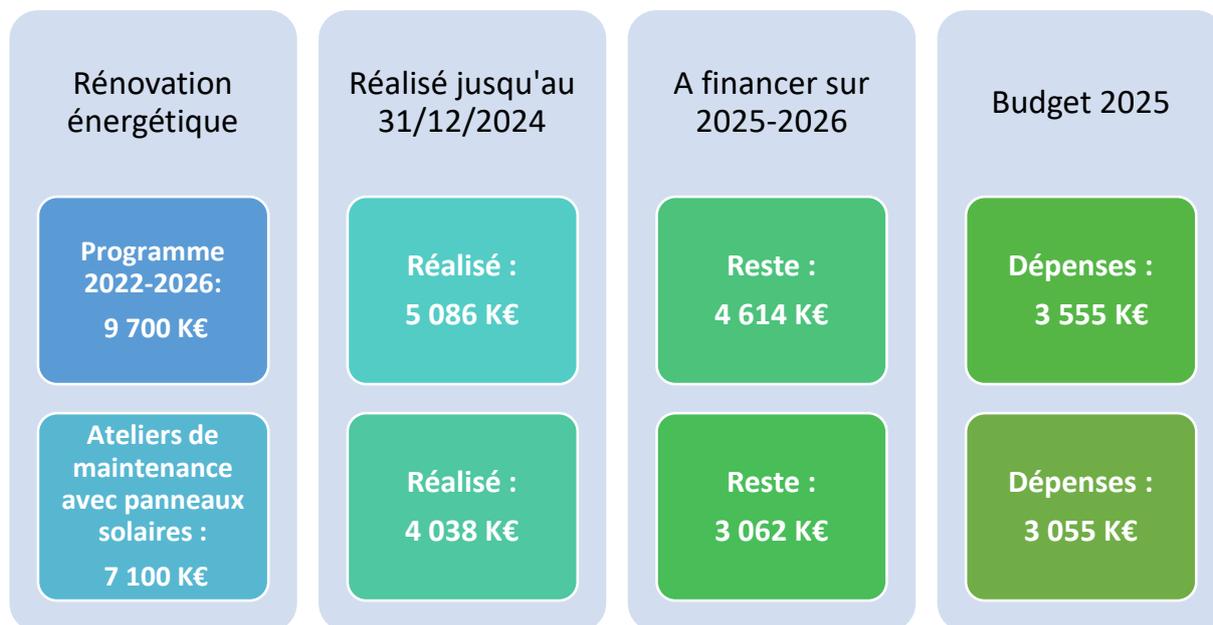
- Apporter plus de végétal, plus de biodiversité ;
- Créer un espace pédagogique sur la nature et le paysage ;
- Créer un espace à l'esthétique marquée ;
- Favoriser la multiplicité des usages ;
- Ouvrir le parc vers les hôpitaux ;
- Affirmer la vocation sportive de la plaine.

Ce projet colmarien figure parmi les dix projets sélectionnés à travers la France par le programme national « Quartiers de demain ». Cette initiative vise à repenser nos villes en les rendant plus durables, plus inclusives, plus attractives. D'ici octobre 2025, le lauréat désigné se verra confier la maîtrise d'œuvre du projet.



b) Rénovation énergétique et accessibilité

(1) Le programme de rénovation énergétique



La Ville de Colmar est engagée dans la rénovation énergétique, un volet important de notre transition environnementale. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques et la préservation des ressources. Ces opérations ont concerné :

- L'école maternelle et élémentaire Brant ;
- L'école maternelle Saint-Exupéry ;
- Le gymnase du Ladhof ;
- Le centre socioculturel Le Florimont ;
- Le centre socioculturel Le Pacific.

Bénéficieront en 2025 de travaux énergétiques :

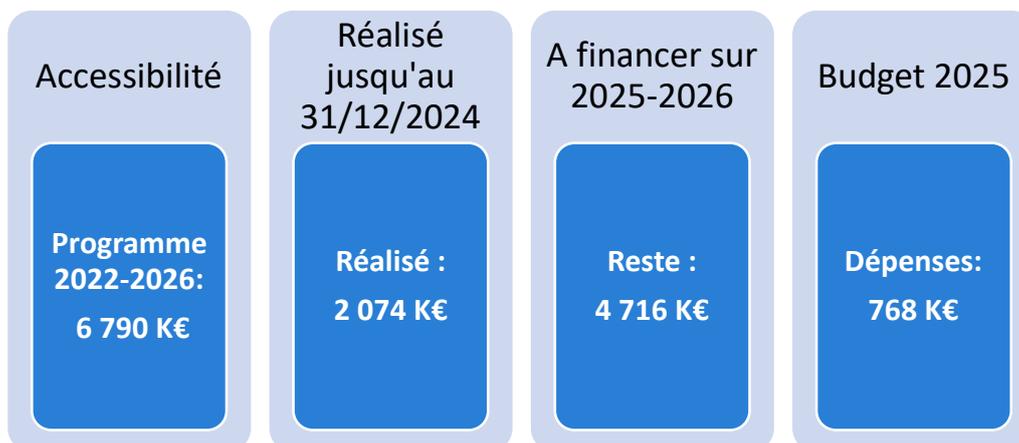
- L'école élémentaire Saint-Exupéry ;
- Le groupe scolaire Waltz ;
- Le gymnase Bartholdi.

La rénovation de la toiture des ateliers de maintenance du Grillenbreit comprend l'installation de 5 720 m² de panneaux photovoltaïques, pour un montant prévisionnel de 1,8 M€ HT.

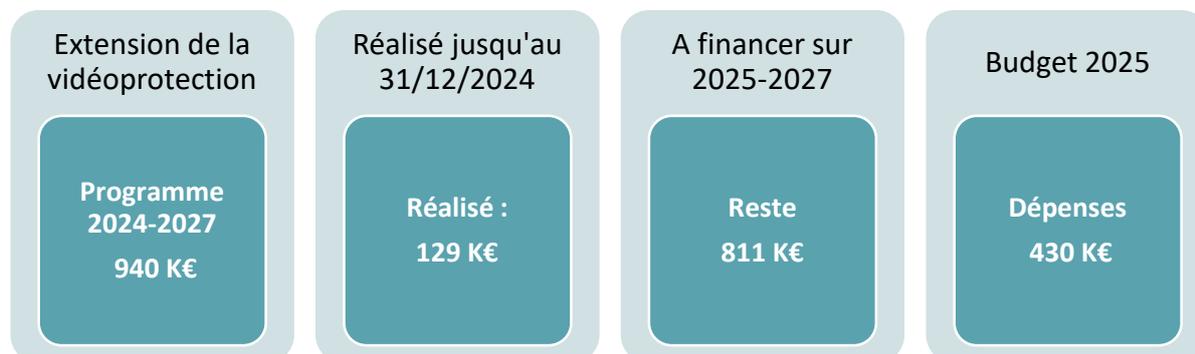


(2) Le programme d'accessibilité

La Ville a engagé de nombreux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite : école Jean Macé, école Rousseau, école Saint-Nicolas, église Saint-Matthieu, église Saint-Joseph..., Les aires de jeux sont elles aussi concernées : l'aire de Saint-Exupéry et l'aire de Debussy ont été aménagées.



c) Extension de la vidéoprotection

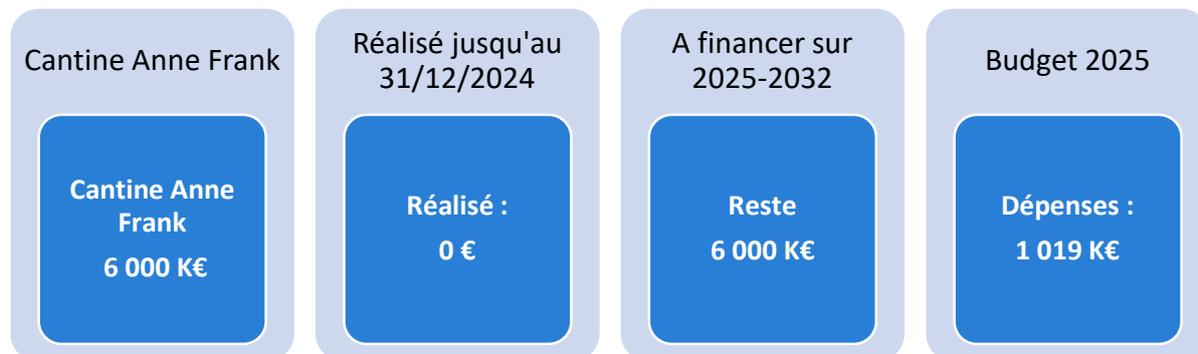


La Ville de Colmar développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée : un objectif de 210 caméras de vidéoprotection déployées d'ici courant 2027.



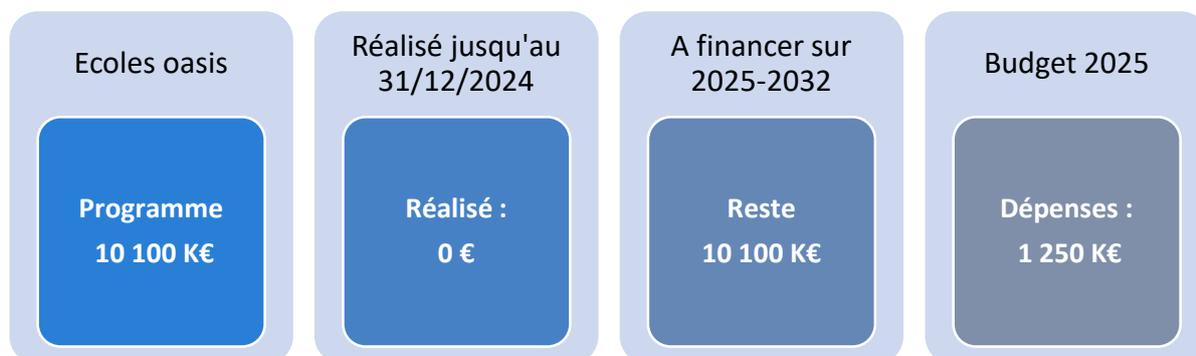
d) Le programme scolaire

(1) La construction de la cantine Anne Frank



La capacité de ce nouvel équipement périscolaire est de 260 places (160 pour la salle maternelle et 100 pour les élémentaires). L'équipement est aussi conçu pour une utilisation périscolaire en dehors de la pause méridienne (activités périscolaires du soir, ALSH des mercredis et vacances scolaires par des associations et/ou le CSC). Une réorganisation des sites de restauration scolaire en découlera pour désengorger les cantines existantes. L'extérieur de la cantine Anne Frank sera également réaménagé avec la création d'îlots de fraîcheur et d'un enrobé drainant pour le traitement des eaux pluviales déconnecté du réseau.

(2) Le programme cours oasis

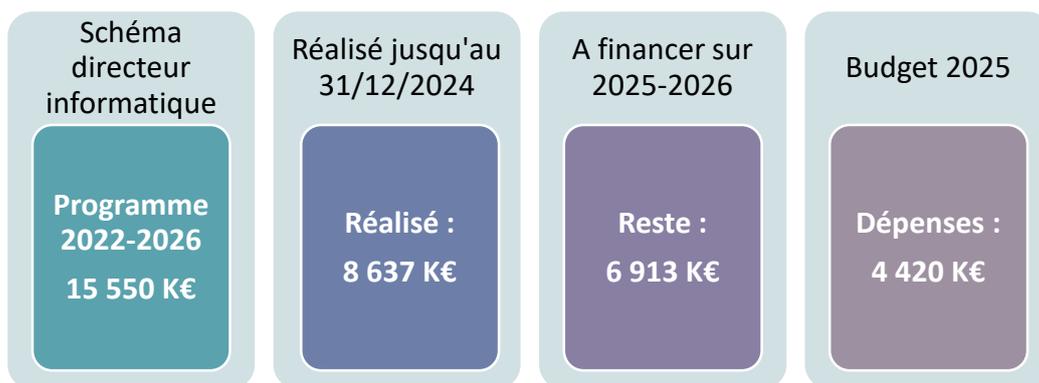


La 1ère cour-oasis a été réalisée en 2022 à l'école maternelle Saint Exupéry (261 K€). Fort de cette 1ère expérience, la municipalité poursuit la végétalisation des cours d'école avec la création d'îlots de fraîcheur. L'objectif est de réaliser 2 cours oasis par an. La démarche mise en place est de partir des envies des élèves-utilisateurs, d'où un travail de réflexion préalable au sein des écoles pendant l'année scolaire pour faire émerger leurs idées. Ces pistes de réflexion sont ensuite transmises pour étude de faisabilité et conception du projet d'aménagement répondant au plus près des souhaits des enfants.

Pour 2025, sont prévues les cours oasis pour le groupe scolaire Brant, l'école élémentaire Waltz et l'école maternelle Les Roses.



e) Le schéma directeur informatique



La modernisation informatique et numérique tourne autour de 4 axes :

- **La dématérialisation à travers la modernisation des outils et des process et le renouvellement des équipements informatiques**
 - parapheur électronique,
 - dématérialisation de la gestion des délibérations, dématérialisation de la chaîne comptable,
 - dématérialisation des actes RH,
 - dématérialisation des procédures d'urbanisme,
 - diffusion du « Pack Démat » (messagerie, accès Intranet, accès bâtiments, pointages, évaluations, gestion des congés) pour tous les agents,
 - dématérialisation de la gestion des marchés publics.

Actions à mener en 2025 : gestion des interventions techniques, gestion du patrimoine

- **La mise en place ou l'amélioration de démarches en ligne autour du portail, de l'application et de la carte « Colmar & moi »**
 - Cinépass (refonte du site, passage à la carte, achat et paiement en ligne),
 - équipements nautiques (achat de billets en ligne, réservation en ligne des activités, recharge d'abonnements en lignes, gestion des billets gratuits),
 - Ecole numérique (déploiement de 90 dalles interactives et de classes mobiles),
 - coffre-fort électronique au CCAS (mise en place d'une plateforme sécurisée et gratuite pour stocker les documents des usagers),
 - Etat civil (refonte du module des actes d'état civil),
 - Périscolaire et cantine (inscriptions et paiement en ligne, déploiement de tablettes),
 - Centre socioculturel (inscription et paiement en ligne),
 - Ecole d'arts plastiques (inscriptions en ligne),
 - déploiement de mobiliers et de panneaux numériques d'information dans la commune dans le cadre de la concession de mobiliers urbains

Actions à mener : Scolarité (inscriptions scolaires en ligne), refonte du portail « Colmar & moi » avec application et carte multiservices.



- **La modernisation et la sécurisation de nos infrastructures informatiques**

- mise en place d'outils collaboratifs,
- extension du réseau de câblage,
- sécurisation des infrastructures, augmentation des débits Internet dans les services,
- déploiement de la fibre entre 39 établissements,
- installation de 29 écrans numériques interactifs dans les écoles en 2024.

Actions à mener : refonte des équipements téléphoniques et du standard téléphonique.

- **Le plan « cybersécurité »**

- élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action avec l'Agence Nationale de Sécurité Informatique,
- renforcement des procédures d'authentification,
- renforcement de la protection des postes de travail,
- renforcement de la protection VPN,
- premières actions de sensibilisation

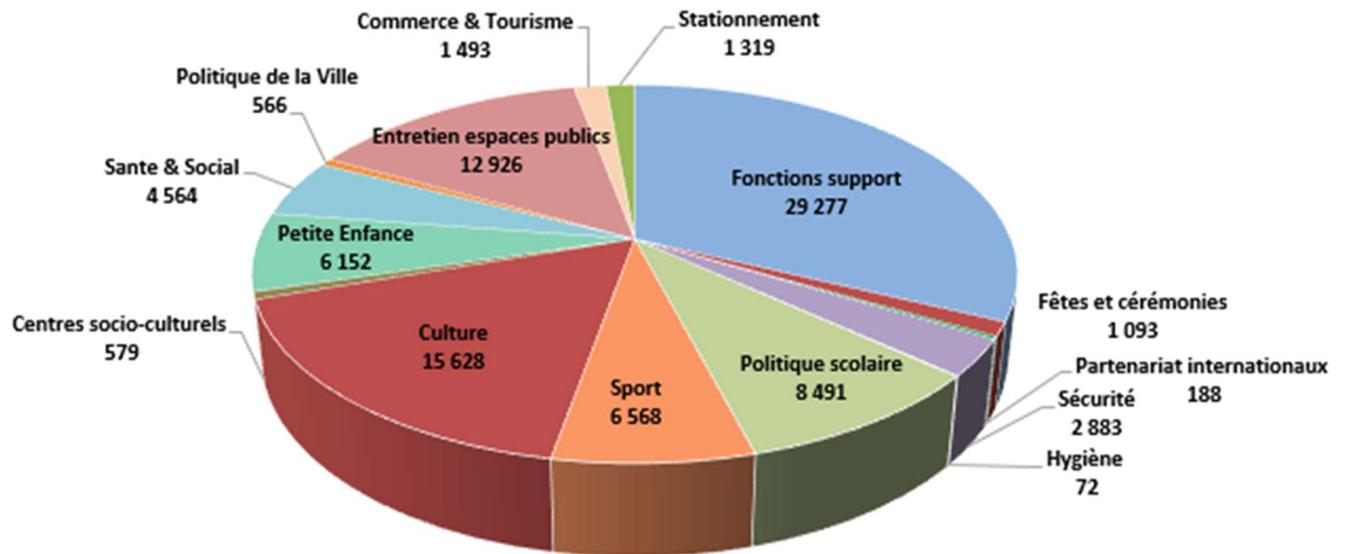
Actions à mener : cartographie du réseau, élaboration d'un plan de rétablissement d'activité



ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses réelles de fonctionnement – ventilation par politique publique

en K€





Annexe 2 : Section d'investissement – détail des dépenses d'équipement par politique publique

PROJETS D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2025
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	176 K€
Communication	176 K€
INFORMATIQUE - V261	50 K€
OUTILS NUMERIQUES- COMMUNICATION	77 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT	50 K€
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	1 596 K€
Service attractivité touristique et commerciale	1 596 K€
MITTELHARTH AUBERGE	81 K€
PARC EXPOSITIONS	1 384 K€
CHATEAU KIENER	25 K€
INGERSHEIM(BAT N°12)	56 K€
MAISON DES SYNDICATS	50 K€
DIRECTION TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALES	112 K€
Service ressources et transition des espaces naturels	112 K€
BOIS ET FORETS	62 K€
FRONHOLZ MAISON FORESTIERE	40 K€
NIEDERWALD - MAISON FORESTIERE	10 K€
DIRECTION DE LA CULTURE	3 548 K€
Service lecture publique et archives	1 403 K€
BIBLIOTHEQUE BEL'FLOR	10 K€
BIBLIOTHEQUE EUROPE	17 K€
FESTIVAL DU LIVRE	4 K€
LES DOMINICAINS - BIB PATRIMONIALE	204 K€
LES DOMINICAINS - BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE	890 K€
PMC E. GERRER	278 K€
Service enseignement et éducation artistique	267 K€
ARTS PLASTIQUES	10 K€
ESPACE MALRAUX	125 K€
CONSERVATOIRE	128 K€
ECOLE MAITRISIENNE	5 K€
Service de diffusion et création	557 K€
SALLE DE SPECTACLES EUROPE	17 K€
THEATRE	539 K€



Musées	704 K€
Musée Unterlinden	328 K€
MUSEE UNTERLINDEN REHABILITATION 1ER ETAGE COUVENT	90 K€
UNTERLINDEN	166 K€
UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	72 K€
Musée Bartholdi	174 K€
MUSEE BARTHOLDI	174 K€
Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie	84 K€
MUSEE HISTOIRE NATURELLE	84 K€
Musée du Jouet	119 K€
MUSEE JOUET	119 K€
Service actions culturelles	616 K€
COMEDIE DE COLMAR	169 K€
GRILLEN	84 K€
KIOSQUE A MUSIQUE	7 K€
M.J.C.	64 K€
MAISON ASSOCIATIONS	97 K€
MUTUALISATION RESERVES MUSEES	170 K€
OEUVRES D'ART	6 K€
DIVERS	2 K€
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS)	9 K€
AVF- ACCUEIL VILLE DE FRANCE	5 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	5 K€
DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENFANCE ET DES CULTES	7 948 K€
Cultes	5 063 K€
DOMINICAINS - CULTE	47 K€
ORGUE DES DOMINICAINS	80 K€
RESTAURATION EGLISE SAINT JOSEPH	100 K€
RESTAURATION EXTERIEURE CATHEDRALE SAINT MARTIN	4 213 K€
ST JOSEPH EGLISE	42 K€
ST JOSEPH PRESBYTERE	15 K€
ST MARTIN COLLEGIALE	5 K€
ST MARTIN PRESBYTERE	9 K€
ST MATTHIEU (ANCT FRANCISCAINS)	113 K€
ST PIERRE - CHAPELLE	1 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT - AIDES ASSOCIATIONS	153 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT- DIVERS SUB.EGLISES CULTUREL	24 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT-DIVERS SUB. EGLISES CULTUEL	262 K€
Service éducation, jeunesse	2 346 K€
BAT.SCOLAIRES-GYMNAS	10 K€
BATIMENTS SCOLAIRES	982 K€
CANTINE ANNE FRANK	12 K€
ECOLES - ENSEIGNEMENT	212 K€
ECOLES- ESPACE PUBLIC	77 K€



ENSEIGNEMENT	18 K€
LOGEMENTS WALTZ RUE SCHAEDELIN	12 K€
P'TITS LOUPS (CANTINE SCOLAIRE)	5 K€
CANTINE ET PERISCOLAIRE ANNE FRANK	1 019 K€
Service petite enfance et famille	538 K€
COTY	236 K€
GRILLONS	27 K€
LADHOF MINI-CRECHE	77 K€
LOUPIOTS HG	8 K€
MARMOTTES	55 K€
MULTI-ACCUEIL LES P'TITS AVIATEURS	21 K€
RELAIS PETITE ENFANCE	9 K€
SCHEPPLER	46 K€
SILBERRUNZ MINI-CRECHE	9 K€
CRECHE LES LOUPIOTS	50 K€
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE	8 945 K€
Service maintenance	8 945 K€
Maintenance et Ateliers municipaux	3 160 K€
ATELIERS-MAINTENANCE GRILLENBREIT	30 K€
FONTAINES	24 K€
REHABILITATION ATELIERS DE MAINTENANCE	3 055 K€
STADE NAUTIQUE - RESTRUCTURATION	51 K€
Energie	4 584 K€
ARTS PLASTIQUES	150 K€
BATIMENTS SCOLAIRES	40 K€
CSC EUROPE	2 K€
HOTEL DE VILLE	4 K€
M.J.C.	170 K€
MAINTENANCE ENERGIE - TRAVAUX CHAUFFAGE	110 K€
MAINTENANCE-ENERGIE	30 K€
MAISON ASSOCIATIONS	40 K€
MARMOTTES	6 K€
PMC E. GERRER	25 K€
PROGRAMME RENOV.ENERGETIQ.BAT.MUNICIP. 2022 A 2026	3 555 K€
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	35 K€
TELEGESTION	406 K€
POSTE HAUTE TENSION	11 K€
Immeubles locatifs communaux	171 K€
CORPS DE GARDE	25 K€
IMMEUBLES COMMUNAUX	96 K€
PERISCOLAIRE JEAN MACE	50 K€
Bâtiments municipaux et accessibilité	1 031 K€
CREATION GUICHET UNIQUE	60 K€
MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	202 K€
PROGR.MISE ACCESSIBILITE BAT.MUNICIP.2022 A 2026	769 K€



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC	20 444 K€
Service voies publiques et réseaux	13 959 K€
Voies publiques et réseaux	8 563 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	399 K€
CHEMINS RURAUX	133 K€
INCENDIE(PROTECTION)	171 K€
INCENDIE(PROTECTION)	20 K€
PISTES CYCLABLES	11 K€
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	7 323 K€
SECURISATION DU CENTRE VILLE	90 K€
SECURISATION DU MARCHE SAINT JOSEPH	10 K€
VOIES PUBLIQUES	158 K€
VOIES PUBLIQUES-GARDES CORPS	55 K€
VOIRIE	70 K€
VOIRIE - PANNEAUX	124 K€
Eclairage public et signalisation	5 395 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	107 K€
CARREFOUR	5 K€
ECLAIRAGE PUBLIC	36 K€
PATRIMOINE	119 K€
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	5 127 K€
Service gestion du domaine public	1 410 K€
DOMAINE PUBLIC	10 K€
HORODATEURS	70 K€
MARCHE	32 K€
MARCHE COUVERT	43 K€
MONTAGNE VERTE - EAU ET ASSAINISSEMENT CO MAITRISE	63 K€
MONTAGNE VERTE:PARKING SOUTERRAIN& PARC	697 K€
PARC DE STATIONNEMENT GARE/BLEYLE	27 K€
PARC DE STATIONNEMENT LACARRE	40 K€
PARC DE STATIONNEMENT MAIRIE	118 K€
PARC DE STATIONNEMENT MONTAGNE VERTE	87 K€
PARC DE STATIONNEMENT RAPP	106 K€
PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	36 K€
DIVERS	70 K€
STATIONNEMENT PARC EXPOSITION	10 K€
Service des espaces verts	5 075 K€
AIRE DE JEUX CHAMP DE MARS	700 K€
AMENAGEMENT PLACE DE LA CATHEDRALE	87 K€
CANISITES	21 K€
CHAMP DE MARS	30 K€
CIMETIERES (ALLEE/MUR/MAIS.GARD)	50 K€
DEFIBRILATEUR	2 K€
ESPACES VERTS	407 K€
FLORIMONT CSC	40 K€



ILOTS DE FRAICHEUR URBAINS	34 K€
JARDINS FAMILIAUX	12 K€
NOEL	25 K€
PLACE DU 2 FEVRIER	10 K€
PLACES DE JEUX	130 K€
PLANTATIONS ALIGNEM.	284 K€
PROGR.VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC ESP.VERT 2022 A 2026	1 166 K€
PROGRAMME COURS OASIS	1 250 K€
REGROUPEMENT DEPOTS ESPACES VERTS	17 K€
SCHEMA DIRECTEUR AMENAG.ESPACES VERTS	125 K€
SQUARES	139 K€
BORNES A EAUX ET ARROSAGES AUTO	75 K€
Requalification Plaine Pasteur	457 K€
LOGEMENTS DE SERVICE	15 K€
DIRECTION DE LA PROPLETE ET GESTION DES DECHETS	534 K€
Propreté et gestion des déchets	534 K€
PARC ET ATELIERS MPX	236 K€
PROPRETE	186 K€
PROPRETE	12 K€
RESTRUCTURATION PARC ET ATELIERS MUNICIPAUX	100 K€
DIRECTION DE L'URBANISME	475 K€
Service études d'urbanisme	415 K€
CITE JUDICIAIRE	109 K€
DIVERS	26 K€
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	2 K€
SUBVENTION EQUIP. REFECTION FACADES	150 K€
URBANISME	53 K€
REVISION PLU	75 K€
Service police de l'habitat, hygiène et sécurité	60 K€
DIVERS	20 K€
FONDS DE SAUVEGARDE	40 K€
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'ETAT CIVIL	915 K€
Service relations publiques	561 K€
CATHERINETTES-SALLE F°33 HT	161 K€
DIVERS - AUTRES IMMOB CORPOR. (2188)	15 K€
HOTEL DE VILLE	249 K€
HOTEL DE VILLE	3 K€
KOIFHUS-SALLE-TRAVAUX RECUR. F°33	30 K€
KOIFHUS-TRVX SPECIF F°324	13 K€
RAPP (IMM. N°8)	8 K€
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	23 K€
RESTAURATION COMPLETE DU KOIFHUS	44 K€
IMPRIMERIE	16 K€



Service état civil - élections	354 K€
CIMETIERE - TRAVAUX SPECIFIQUES	170 K€
CIMETIERES (ALLEE/MUR/MAIS.GARD)	9 K€
COLUMBARIUM - EXTENSION & TRAVAUX	36 K€
EQUIPEMENTS ELECTORAUX	139 K€
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	4 429 K€
Systèmes d'information	4 429 K€
INFORMATIQUE - V261	9 K€
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE 2022 A 2026	4 420 K€
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	26 K€
Ressources humaines	26 K€
EXTINCTEURS	12 K€
PERSONNES HANDICAPEES (FIPHFP)	14 K€
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE	2 756 K€
Service de gestion foncière et patrimoniale	5 K€
TERRAINS	5 K€
Service de la commande publique	157 K€
COMMANDE PUBLIQUE	157 K€
Service véhicule et fourrière	2 594 K€
VEHICULES	2 404 K€
PARC-AUTOS	190 K€
DIRECTION DE LA SECURITE	726 K€
Sécurité	528 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT UNITE DEV.PREMIERS SECOURS	3 K€
VIDEO-PROTECTION	91 K€
PROGRAMME VIDEOPROTECTION	430 K€
SUBV.CROIX BLANCHE / SUBV.CROIX ROUGE	5 K€
Service de la police municipale	198 K€
HOTEL DE POLICE	109 K€
POLICE MUNICIPALE	88 K€
DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE	4 707 K€
Service politique de la ville	4 053 K€
DEMOLITION TOURS BELGRADE	1 380 K€
RENOUVELLEMENT URBAIN BEL'AIR-FLORIMONT	2 673 K€
Centre socioculturel	465 K€
CSC EUROPE	165 K€
EUROPE CLUB DES JEUNES	174 K€
FLORIMONT CSC	19 K€
RESTRUCTURATION CSC FLORIMONT/BEL'AIR	92 K€
CSC PACIFIC	15 K€



Centre communal d'action sociale	189 K€
CENTRE ENTRAIDE SOCIALE (23 R. DU GALTZ)	10 K€
HOTEL DE VILLE	2 K€
IME CATHERINETTES/UNTERLINDEN	36 K€
IMPRO ARTISANS	40 K€
LYCEE (IMMEUBLE)	21 K€
DIVERS	80 K€
DIRECTION DES SPORTS	7 034 K€
Services des actions sportives et équipements sportifs	6 537 K€
BARRES-GYMNASE	7 K€
BARTHOLDI - GYMNASE	286 K€
CENTRE HIPPIQUE	162 K€
CENTRE WALDESLUST	42 K€
COLMAR STADIUM /FOOT	101 K€
COLMARIENNE	11 K€
CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF BRANT	3 891 K€
ESPACE SKATE PARC COUVERT	4 K€
EUROPE STADE	45 K€
LADHOF - GYMNASE	29 K€
LADHOF - STADE	350 K€
MOLIERE	219 K€
MONTAGNE VERTE-GYMNASE	137 K€
RAPP(CASERNE)-SALLE FAMILLES F°33 & ESPACE SPORTIF	17 K€
SALLE D'ESCRIME	4 K€
SEE (GYMNASE C. SEE)	54 K€
SKATE PARK (rue des jardins)	80 K€
SPORTS	10 K€
SPORTS GYMNASES STADES-PROGR.GLOB	242 K€
ST EXUPERY	4 K€
STADE CHEMINOTS	41 K€
STADE MITTELHARTH	103 K€
SUBVENTION EQUIPEMENT SPORTS	15 K€
TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE COLMAR STADIUM	687 K€
Service des établissements nautiques	497 K€
AQUALIA	267 K€
STADE NAUTIQUE	208 K€
WALTZ PISCINE	23 K€